

# **COMMUNE DE SAINT ALPINIEN**

**Réunion du conseil municipal du 30 mars 2018**

**DATE DE CONVOCATION : Le 24 mars 2018**

**Présents :** MME CHABANT E – MM. RICHIN – VERONNET – MME BILLEGA – M. ALLOCHON – MME CHABANT A – MM.PERREAUT – RONDIER.

**Excusée :** MME LHUISSIER.

**Secrétaire :** M. RONDIER Sébastien.

La séance débute à 20 heures sous la Présidence de Madame CHABANT Évelyne, Maire.

Mme Nicole BILLEGA donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion.

## **ORDRE DU JOUR :**

### **Désignation d'un secrétaire de séance :**

Le conseil municipal désigne à l'unanimité des voix, Monsieur Sébastien RONDIER, comme secrétaire de séance.

### **Approbation du compte rendu de la séance du 9 mars 2018 :**

Madame Nicole BILLEGA donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 9 mars 2018.

### **Budgets Primitifs 2018– Commune et service Assainissement :**

Madame le Maire présente les budgets primitifs 2018 et les divers travaux qui s'y rapportent.

**Le budget primitif 2018 de la Commune**, voté à l'unanimité, s'équilibre en Recettes et en Dépenses de fonctionnement à 208 337,00 € et pour la section d'investissement 84 565,79 €.

**Le budget primitif 2018 de l'assainissement** voté à l'unanimité, s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 2 446,00 € et en investissement à 13 811,00 €.

### **Attributions de compensation 2018: Com com CREUSE GRAND SUD :**

Madame le Maire rappelle le courrier du Président de la communauté de communes Creuse Grand Sud en date du 7 février 2018, dans lequel il proposait aux communes de stabiliser la baisse des allocations compensatrices, et de reprendre en 2018 les mêmes montants que ceux de 2017 .

Les conseillers municipaux précisent que l'année dernière ils avaient accepté la révision des allocations compensatrices uniquement pour 2017 et sous réserve qu'une majorité significative des communes fasse le même effort afin d'éviter une augmentation trop importante de la fiscalité pour les habitants de Saint-Alpinien et plus globalement pour ceux de l'intercommunalité.

Le conseil municipal estime que les communes membres n'ont pas toutes été solidaires. De plus, à ce jour, le montant des dotations de l'État qui baisse chaque année n'étant toujours pas connu, il craint pour l'équilibre du budget communal.

Aussi, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal refuse pour l'année 2018 le montant de reversement de l'attribution de compensation tel que proposé par le Président de la communauté de communes Creuse Grand Sud et souhaite percevoir le montant dans son intégralité, à savoir 10 813€, contre 3 579€ en 2017.

### **Mise à disposition d'un terrain sectionnaire au village de «Planet»:**

Suite à une demande de l'Association de chasse de Saint-Alpinien, concernant la mise à disposition d'un terrain sectionnaire situé au village de «Planet», afin d'y implanter un local pour les chasseurs, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, donne son accord de principe et autorise Madame le Maire à solliciter l'avis des sectionnaires.

### **Adhésion de la communauté de communes Creuse Grand Sud au syndicat mixte DORSAL:**

Suite à la délibération du conseil communautaire en date du 29 novembre 2017 et considérant qu'il est dans l'intérêt de la communauté de communes Creuse Grand Sud d'adhérer au syndicat mixte DORSAL, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette adhésion.

### **QUESTIONS DIVERSES:**

Les conseillers n'ayant plus de questions, la séance est levée à 22 h 20.

\*\*\*\*\*

### **Avant la réunion du conseil municipal, le C.C.A.S. s'est réuni à 19h30.**

Avant la séance du Conseil Municipal, le C.C.A.S s'est réuni et le Budget primitif 2018 a été voté à l'unanimité pour un montant de fonctionnement de 5 108,00 €.